



Union Départementale des Premiers Secours de l'Aisne

U.D.P.S. 02 - 7 ALLEE OLIVIER MESSIAEN - BP 30095 - 02203 SOISSONS CEDEX

<http://www.udps02.com> - contact@udps02.com - Tél : 0.811.380.180

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

S.S.T.

Public visé :

Cette formation, d'une durée de **14 heures** pour un groupe de 4 à 10 personnes (hors risques spécifiques de l'entreprise et de la profession), s'adresse à tout salarié désireux acquérir les gestes de premiers secours et ainsi devenir acteur de la prévention dans son entreprise.

Cette formation est ouverte y compris aux **Personnes en Situation d'Handicap** (P.S.H.).

Objectifs de la formation :

- Permettre aux entreprises de se conformer au Code du travail. (Article R. 4224-15 et 16) ;
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise ;
- Savoir qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise ;
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise ;
- Maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours ;
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection.

Prérequis :

Aucun.

Description :

La formation « S.S.T. » comprend : (conformément aux recommandations de l'I.N.R.S.)

Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et sécurité du travail,

Rechercher les dangers persistants pour protéger,

Protéger,

De protéger à prévenir,

Examiner,

Faire alerter ou alerter,

De faire alerter à informer,

Secourir (effectuer les gestes appropriés à l'état de la victime) :

- Secourir 1 : La victime saigne abondamment,
- Secourir 2 : La victime s'étouffe,
- Secourir 3 : La victime se plaint d'un malaise,
- Secourir 4 : La victime se plaint de brûlures,
- Secourir 5 : La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements,
- Secourir 6 : La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
- Secourir 7 : La victime ne répond pas mais elle respire,
- Secourir 8 : La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

Conformément au document de référence V8-01/2021, le stagiaire doit atteindre les compétences suivantes :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 :

Intervenir face à une situation d'accident du travail

DOMAINES DE COMPETENCES 2 :

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Modalités pédagogiques :

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Moyens et supports pédagogiques :

Un livret Aide-Mémoire produit par notre fédération nationale est remis à chaque participant, en plus des éléments obligatoires édités par l'INRS.

Modalités d'évaluation et de suivi :

A l'issue de ce stage, un **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail** sera délivré aux personnes qui ont participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'I.N.R.S., dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouriste du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document I.N.R.S.), utilisée lors de chaque formation.

Pour garder le bénéfice du **Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail**, une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences (M.A.C.) est obligatoire tous les 24 mois maximum. La durée est de 7 heures pour un groupe de 4 à 10 participants.

Profil du / des Formateur(s) :

Les intervenants sont titulaires du Certificat d'Aptitude Pédagogique « Sauveteur Secouriste du Travail » à jour de formation continue.

Elle est organisée pour un effectif de **quatre à dix apprenants** par formateur.

Personne en Situation de Handicap :

Contactez notre référent « administratif, pédagogique et handicap » – monsieur BEAUVAIS Jonathan à **contact@udps02.com** ou au **0.811.380.180**.

Dernière mise à jour : 02/04/2024.